

Comité technique**TC/59/8****Cinquante-neuvième session
Genève, 23 et 24 octobre 2023****Original : Anglais
Date : 4 octobre 2023****RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES***Document préparé par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.***RESUME**

1. Le présent document a pour objet de présenter les rapports des présidents et de proposer l'approbation des programmes de travail en 2024 du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV).

2. Le TC est invité à :

(a) prendre note des comptes rendus des présidents du TWA, du TWF, du TWO et du TWV, lors de leurs sessions en 2023, tels qu'ils sont présentés dans les annexes du présent document ;

(b) examiner les programmes de travail du TWA, du TWF, du TWO et du TWV, lors de leurs sessions en 2024, tels qu'ils sont proposés dans les annexes du présent document ;

(c) noter que le TWM n'a pas tenu de session en 2023.

3. La structure de ce document est la suivante :

RÉSUMÉ 1

Annexe I Rapport du président et proposition de programme de travail pour le TWA en 2024

Annexe II Rapport du président et proposition de programme de travail pour le TWF en 2024

Annexe II Rapport du président et proposition de programme de travail pour le TWO en 2024

Annexe IV Rapport du président et proposition de programme de travail pour le TWV en 2024

4. Les abréviations suivantes sont utilisées dans ce document :

TC : Comité technique (TC)

TWA : Groupe de travail technique pour les cultures agricoles

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWM : Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai

TWO : Groupe de travail technique Plantes ornementales et arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

TWP : Technical Working Party (groupes de travail techniques)

[Les annexes suivent]

CINQUANTE-DEUXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES AGRICOLES (TWA)

Compte rendu de Mme Renée Cloutier (Canada), présidente du TWA

1. Le TWA a tenu sa cinquante-deuxième session, par voie virtuelle, du 22 au 26 mai 2023, sous la présidence de Mme Renée Cloutier (Canada). Le compte rendu de cette session figure dans le document TWA/52/11 "Compte rendu".
2. La session a été suivie par 143 participants représentant 39 membres de l'Union, trois États observateurs et cinq organisations observatrices.
3. Le TWA a examiné les recommandations présentées dans le document TWP/7/1. Des éclaircissements ont été demandés au Bureau de l'Union et, bien que certains membres aient exprimé des préoccupations, le TWA est convenu de ce qui suit :
 - de modifier la recommandation comme suit : les réunions du groupe de travail technique devraient se tenir chaque année sous la forme de réunions hybrides et des réunions en ligne devraient être organisées chaque fois qu'aucun membre n'est disponible pour organiser une réunion hybride
 - de proposer l'inclusion d'exercices d'étalonnage dans la liste des éléments à examiner dans le cadre des procédures DHS, en fonction des cultures et des installations du membre de l'Union qui accueille le TWP
 - que les hôtes des réunions du TWP doivent avoir la possibilité d'organiser des visites techniques en fonction des conditions locales et des dispositions prises pour l'examen DHS utilisé
 - proposer d'explorer d'autres solutions avec les hôtes du TWP, telles que l'enregistrement de certains aspects des visites ou des présentations sur les procédures DHS en ce qui concerne les défis à relever pour permettre la participation virtuelle aux visites techniques
 - que les réunions de sous-groupes tenues en dehors des sessions du TWP, en plus des sessions elles-mêmes, ont été utiles pour faire progresser l'élaboration des principes directeurs d'examen et accroître la participation des spécialistes des plantes cultivées, y compris des obtenteurs.
 - de proposer que le modèle de GT basé sur le web soit utilisé pour la rédaction des lignes directrices nationales des membres en matière d'essais et de noter qu'il existe des divergences de vues sur la question de savoir si ces lignes directrices devraient être partagées en utilisant le même modèle de GT
 - que les webinaires préparatoires sont un outil utile pour la formation sur des sujets particulièrement pertinents
 - que la mention de la "certification UPOV" devrait être précisée.
4. Lors de l'examen des situations décrites par le TWO en vue de l'élaboration de conseils sur les exceptions possibles à l'obligation de fournir des variétés à titre d'exemple pour les caractères quantitatifs assortis d'un astérisque lorsque des illustrations sont fournies, le TWA est convenu que les principes directeurs d'examen doivent fournir autant d'informations que possible pour préciser les niveaux d'expression d'un caractère, par exemple en utilisant des illustrations pour compléter l'utilisation de variétés à titre d'exemple. Le TWA est donc convenu d'inviter les experts de l'Allemagne, en collaboration avec le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, à élaborer une proposition visant à modifier les indications figurant dans le document TGP/7, GN 28 "Variétés indiquées à titre d'exemple", concernant les situations dans lesquelles les illustrations pourraient remplacer les variétés indiquées à titre d'exemple et leur rôle complémentaire pour préciser les niveaux d'expression d'un caractère.
5. Le TWA est convenu avec le TWV que le document TGP/7 GN 13 "Caractères ayant des fonctions spécifiques" doit être modifié afin de préciser que les caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque dans le tableau des caractères peuvent être présentés dans la section 5 des questionnaires techniques (QT) avec l'ajout de la mention "non testé" lorsque le caractère n'a pas été utilisé en tant que caractère de groupement.
6. Le TWA a assisté à une présentation sur le "Développement d'un logiciel d'analyse statistique : DUSCEL4.5" par un expert de la Chine. Un exemplaire de cet exposé figure dans le document TWA/52/5. Le TWA a pris note de la poursuite du développement du logiciel, y compris les travaux d'étalonnage pour l'analyse des caractéristiques de couleur des images.

7. Le TWA a assisté à un exposé sur l'imagerie par drone dans les essais d'examen DHS du blé d'hiver, présenté par un expert du Danemark. Un exemplaire de cet exposé figure à l'annexe I du document TWA/52/7. Le TWA a pris note des travaux rendus et est convenu d'inviter l'expert du Danemark à rendre compte de l'évolution de la situation à sa cinquante-troisième session.
8. Le TWA a pris connaissance d'un exposé intitulé "UAV-Based Field Phenotyping in the Royaume-Uni Agricultural DHS testing", présenté par un expert du Royaume-Uni. Un exemplaire de cet exposé figure à l'annexe II du document TWA/52/7. Le TWA a pris note des travaux rendus et est convenu d'inviter l'expert du Royaume-Uni à rendre compte de l'évolution de la situation à sa cinquante-troisième session.
9. Sur la base des exposés sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'examen DHS des cultures agricoles, le TWA est convenu qu'il est important de tenir compte des limites et des défis associés aux nouvelles technologies. Il est donc convenu de proposer l'organisation future d'un séminaire en ligne à l'intention des TWP sur l'analyse d'images dans le cadre de l'examen DHS.
10. Le TWA a examiné le document TWP/7/4 et est convenu qu'il ne sera pas possible de parvenir à un consensus sur la proposition visant à créer une classe de dénomination distincte pour les variétés de colza (code UPOV BRASS_NAP_NUS). Le TWA a noté que certaines variétés peuvent être regroupées sur la base de l'utilisation finale (fourrage/huile/légumes) mais, dans certains cas, pas sur la base des caractères DHS existants. Le TWA a noté qu'il n'a pas été possible de s'entendre sur l'examen des dénominations variétales pour les différentes sous-espèces de *Brassica napus* ainsi que pour *B. nigra* et *B. rapa* dans des classes de dénomination distinctes.
11. Le TWA a entendu un exposé sur la confidentialité des informations moléculaires présenté par un expert de CropLife International, au nom de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l'Asia and Pacific Seed Association (APSA), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles à reproduction asexuée (CIOFORA), de CropLife International, d'Euroseeds, de la Fédération internationale des semences (ISF) et de l'Association des semences des Amériques (SAA). Un exemplaire de la présentation figure dans le document TWA/52/8.
12. Le TWA a entendu un exposé sur l'expérience de l'Argentine en matière de génotypage du riz, présenté par un expert de l'Argentine. Un exemplaire de cette présentation figure à l'annexe I du document TWA/52/6.
13. Le TWA a reçu un exposé sur "l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS : Field trials details of the Argentine Soybean experience" par un expert de l'Argentine. Une copie de cet exposé figure à l'annexe II du document TWA/52/6.
14. Le TWA a reçu un exposé intitulé "TG Hemp/Cannabis", présenté par un expert des Pays-Bas. Une copie de cette présentation figure à l'annexe du document TWA/52/9.
15. Le TWA a examiné neuf projets de principes directeurs d'examen et est convenu que les projets de principes directeurs d'examen pour le colza (révision), le carthame (révision) et le maïs (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.
16. Le TWA est convenu d'examiner le projet de principes directeurs d'examen pour l'amarante à grains (révision), l'agrostis (révision), le chiendent/la bermuda, le festulolium (révision), la betterave fourragère (révision), le chanvre/le cannabis (révision), le haricot mungo, la canne à sucre (révision), les graminées zoysia et le maïs (révision partielle) lors de sa cinquante-troisième session.
17. Le TWA a noté qu'aucune invitation concernant le lieu de sa cinquante-troisième session n'avait été reçue. Le TWA a noté qu'une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil, à sa cinquante-septième session, qui se tiendra le 27 octobre 2023.
18. La TWA est convenue que sa cinquante-troisième session se tiendrait par voie électronique, du 27 au 31 mai 2024, si aucune autre offre n'était reçue de la part d'un membre de l'Union.
19. Afin de laisser suffisamment de temps avant la réunion pour afficher les documents et fournir des commentaires, tous les documents et présentations invités ou à préparer doivent être envoyés au Bureau de l'Union avant le 8 mars 2024.

20. Le TWA a proposé d'examiner les points suivants lors de sa prochaine session :
1. Ouverture de la session
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Questions à débattre
 - 3.1. Procédures d'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.2. Situations dans lesquelles les illustrations pourraient compléter ou remplacer les variétés à titre d'exemple (document à préparer par l'Allemagne en collaboration avec le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni)
 - 3.3. Examen des variétés hybrides (documents invités)
 - 3.4. Bases de données de description variétale (documents invités)
 - 3.5. Analyse d'images et nouvelles technologies en matière d'examen DHS (documents à préparer par la Chine, le Danemark et le Royaume-Uni et exposés sollicités)
 - 3.6. Exposés sur l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS (exposé de l'Argentine et exposés invités)
 - 3.7. Rapports sur les politiques existantes en matière de confidentialité des informations moléculaires (présentations souhaitées)
 - 3.8. Utilisation de la méthode COYU-Splines dans l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.9. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sur invitation)
 - 3.10. Développement de nouveaux caractères pour l'examen des variétés d'orge (documents à préparer par la France et le Royaume-Uni)
 - 3.11. Discussion sur le projet de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
 - 3.12. Recommandations sur le projet de principes directeurs d'examen
 4. Questions pour information
 - 4.1. Comptes rendus des membres et des observateurs (rapports écrits à préparer par les membres et les observateurs)
 - 4.2. Compte rendu sur l'évolution de la situation au sein de l'UPOV (évolution générale, y compris les dénominations variétales, les bases de données d'information, l'échange et l'utilisation de logiciels et de matériel)
 5. Date : et lieu de la prochaine session
 6. Programme futur
 7. Adoption du Compte rendu de la session (si le temps le permet)
 8. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

CINQUANTE-QUATRIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIERES (TWF)

Compte rendu de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TWF

1. Le TWF a tenu sa cinquante-quatrième session, à Nîmes (France), du 3 au 7 juillet 2023, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). Le rapport de cette session figure dans le document TWF/54/14 "Compte rendu".
2. La session a été suivie par 73 participants représentant 28 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur.
3. Le TWF a été accueilli par M. Laurent Jacquiau, chef du *Bureau des semences et des solutions alternatives, Direction générale de l'alimentation, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire* (France), qui a présenté un exposé sur la protection des variétés végétales et les activités relatives aux fruits en France. Une copie de la présentation figure à l'annexe II du compte rendu de la réunion.
4. Le TWF a entendu un exposé de M. Fabien Masson, chef du Service d'étude des variétés (SEV) du *Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences* (GEVES), sur les activités du GEVES. Une copie de la présentation figure à l'annexe III du compte rendu de la réunion.
5. Le TWF a examiné le document TWP/7/1 intitulé "Accroître la participation aux travaux du TC et restructurer les travaux des TWP" et l'avant-projet de recommandations en cours d'élaboration au sein du Groupe de travail sur l'appui à l'examen DHS. Le TWF a souligné l'importance de l'élaboration des principes directeurs d'examen par les TWP et a approuvé la recommandation figurant au paragraphe 30 visant à organiser les débats sur les principes directeurs d'examen sous la forme de réunions hybrides pendant les sessions des TWP et de réunions en ligne distinctes afin d'accroître la participation des phytotechniciens et des membres. Le TWF a approuvé la recommandation figurant au paragraphe 35 selon laquelle les débats sur les procédures d'examen DHS devraient comprendre une visite technique destinée à présenter le modèle et les modalités d'examen DHS utilisés par le membre de l'UPOV qui accueille la réunion du TWP. Conformément au point de vue selon lequel les visites techniques et l'expérience en matière d'évaluation pratique sont importantes, le TWF a visité l'Unité expérimentale "*Arboriculture et horticulture méditerranéenne*" de l'*Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement* (INRAE) sur le site de l'Amarine. Le TWF a participé à un exercice pratique d'évaluation des caractéristiques DHS des variétés de pêches, d'abricots et de prunes japonaises de la collection variétale de l'Amarine,
6. Le TWF a examiné le document TWF/54/7 "Coopération en matière d'examen" et est convenu de proposer la modification de la section 6 du document TGP/5 intitulée "Compte rendu de l'examen technique de l'UPOV et description variétale de l'UPOV" afin de fournir des indications supplémentaires sur les informations relatives aux variétés similaires examinées dans le cadre de l'examen. La proposition comprend des explications supplémentaires dans la section 16 afin de préciser quelles variétés doivent être rendues.
7. Le TWF a examiné le document TWF/54/12 "Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l'examen DHS" et est convenu de proposer de modifier la section 10 du document TGP/5 intitulée "Exemples de politiques et de contrats pour le matériel remis par l'obteneur" afin d'y inclure une liste d'éléments à prendre en considération dans les demandes de remise de matériel végétal de variétés candidates et de variétés notoirement connues aux fins de l'examen DHS.
8. Le TWF a examiné le document TWF/54/6 intitulé "Informations sur les variétés mutantes de pommier utiles pour l'examen DHS" et a invité les services à fournir certaines informations chaque fois qu'une demande concernant une variété mutante de pommier est déposée, y compris la variété parentale ou le groupe de variétés. Les informations fournies sur la filiation ou les groupes de variétés doivent être traitées comme des informations privilégiées et ne doivent pas être mises à disposition en dehors des offices de protection des obtentions végétales participants. Le TWF a reconnu que tous les services ne seraient pas en mesure de fournir des informations en raison des restrictions imposées à la divulgation d'informations sur la filiation ou le groupe de variétés avant que ces informations ne soient accessibles au public. Le TWF a examiné les possibilités d'hébergement des informations sur les variétés mutantes de pommier et est convenu qu'il serait préférable d'utiliser une zone à accès restreint sur le site Web de l'UPOV. Le TWF est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à étudier les possibilités.
9. Le TWF a entendu un exposé sur les bases de données descriptives pomologiques présenté par un expert de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction

asexuée (CIOPORA). Un exemplaire de l'exposé figure dans le document TWF/54/8. Les bases de données fournissent des informations sur les variétés fruitières sélectionnées ou commercialisées en Amérique du Nord, certaines informations n'étant pas disponibles ailleurs. La présentation contient des liens publics vers les bases de données.

10. Le TWF a examiné 10 projets de principes directeurs d'examen et est convenu que les projets de principes directeurs d'examen pour le pommier (révision), la vigne (révision), le mûrier, le framboisier (révision), le cerisier acide (révision) et le cerisier doux (révision) devraient être soumis au TC pour adoption.

11. Le TWF est convenu d'examiner le projet de principes directeurs d'examen pour l'arganier, le goji, la goyave (révision), la noisette (révision), la poire japonaise (révision), la prune japonaise (révision), le citron (révision), la mandarine (révision), la grenadille/fruit de la passion (révision), l'orange trifoliée (révision), la myrtille (révision partielle), l'orange (révision partielle) et le pomelo et le pamplemousse (révision partielle) lors de sa cinquante-cinquième session.

12. Le TWF est convenu de tenir sa cinquante-cinquième session du 3 au 7 juin 2024, par voie électronique.

13. Le TWF est convenu que les documents de sa cinquante-cinquième session devraient être soumis au Bureau de l'Union avant le 19 avril 2024. Le TWF a noté que des points seraient supprimés de l'ordre du jour si les documents prévus n'étaient pas parvenus au Bureau de l'Union à la date convenue.

14. Le TWF a proposé d'examiner les points suivants lors de sa cinquante-cinquième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions à débattre
 - 3.1. Procédures d'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.2. Nombre de cycles de végétation et examen final des cultures fruitières (document à préparer par le Canada et documents invités)
 - 3.3. Harmonisation du contenu des questionnaires techniques, section 7 (document à préparer par l'Union européenne)
 - 3.4. Collections de variétés (présentations invitées)
 - 3.5. Bases de données d'information (présentations invitées)
 - 3.6. Informations sur les variétés mutantes de pommes utiles pour l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.7. Analyse d'images et nouvelles technologies dans l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.8. Techniques moléculaires dans l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.9. Rapports sur les politiques existantes en matière de confidentialité des informations moléculaires (présentations souhaitées)
 - 3.10. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sur invitation)
 - 3.11. Discussion sur le projet de lignes directrices pour les essais
 - 3.12. Recommandations sur le projet de principes directeurs d'examen
5. Questions pour information
 - 4.1. Comptes rendus des membres et des observateurs (rapports écrits à préparer par les membres et les observateurs)
 - 4.2. Compte rendu sur l'évolution de la situation au sein de l'UPOV (évolution générale, y compris les dénominations variétales, les bases de données d'information, l'échange et l'utilisation de logiciels et de matériel)
4. Date : et lieu de la prochaine session
5. Programme futur
6. Adoption du Compte rendu de la session (si le temps le permet)
7. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

CINQUIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS (TWO)

Compte rendu de Mme Ashley Balchin (Canada), présidente du TWO

1. Le TWO a tenu sa cinquante-cinquième session, par voie électronique, du 12 au 16 juin 2023, sous la présidence de Mme Ashley Balchin (Canada). Le compte rendu de cette session figure dans le document TWO/55/11 "Compte rendu".
2. La session a été suivie par 84 participants représentant 25 membres de l'Union, deux États observateurs et trois organisations observatrices.
3. Le TWO a examiné le document TWP/7/1 et a pris note des propositions de recommandations en cours d'élaboration au sein du Groupe de travail sur le soutien à l'examen DHS. Le TWO a approuvé ce qui suit :
 - que les réunions du TWP devraient consacrer plus de temps à l'examen des procédures DHS et à la formation
 - que les discussions sur les principes directeurs d'examen constituent un moyen important d'harmoniser les procédures DHS, en offrant des possibilités d'interaction entre les experts et de formation.
 - que les discussions sur les principes directeurs d'examen devraient se poursuivre en tant qu'élément central des réunions des TWP, tandis que les réunions en dehors des TWP devraient être utilisées pour faire progresser leur préparation et pour inclure d'autres experts en cultures.
 - soutenir la présence du Bureau de l'Union aux réunions du TWP, de préférence sur place, le cas échéant.
 - d'étudier plus avant la mise en place d'une formation à la rédaction de lignes directrices pour les tests.
 - que l'introduction d'un système de tutorat ou de compagnonnage pourrait aider les nouveaux grands experts des principes directeurs d'examen de l'UPOV et l'élaboration des principes directeurs d'examen nationaux.
 - que les TWP doivent être tenus informés et avoir des possibilités suffisantes de participer aux discussions sur la modification ou l'élaboration d'orientations dans les documents TGP
4. Le TWO a examiné l'élaboration d'orientations sur les exceptions possibles à l'obligation de fournir des variétés à titre d'exemple pour les caractères quantitatifs assortis d'un astérisque lorsque des illustrations sont fournies. Le TWO a rappelé que des informations sur les situations dans lesquelles cette approche serait applicable ont été fournies dans le document TWP/7/2 et est convenu qu'une telle approche serait également applicable pour les espèces ayant peu de variétés indiquées à titre d'exemples et lorsqu'il est difficile d'obtenir du matériel végétal de ces variétés. Le TWO a noté que le TWA, à sa cinquante-deuxième session, est convenu d'inviter les experts à rédiger une proposition de modification du document TGP/7, GN 28 "Variétés indiquées à titre d'exemple", concernant les situations dans lesquelles les illustrations peuvent remplacer les variétés indiquées à titre d'exemple et leur rôle complémentaire pour préciser les niveaux d'expression d'un caractère. Le TWO est convenu d'inviter les experts du Canada, de l'Union européenne, de la France et du Royaume-Uni à se joindre aux experts du TWA pour rédiger une proposition de modification du document TGP/7, GN 28.
5. Le TWO a entendu des exposés sur des situations où des examens sont effectués sur des variétés ornementales de plantes agricoles, fruitières ou potagères, présentés par des experts du Royaume-Uni et de la France. Des copies de ces exposés figurent dans le document TWO/55/5. Le TWO est convenu de recommander aux rédacteurs des principes directeurs d'examen d'éviter d'exclure explicitement les variétés ornementales du champ d'application des principes directeurs d'examen. Le TWO est convenu que les situations dans lesquelles il existe des variétés ornementales d'autres secteurs de culture doivent être traitées par l'inclusion du libellé standard sur la "couverture des types de variétés dans les principes directeurs d'examen" (ASW 0), comme suit : "Dans le cas des variétés ornementales, en particulier, il peut être nécessaire d'utiliser des caractères ou des niveaux d'expression supplémentaires par rapport à ceux qui figurent dans le tableau des caractères afin d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité." Le TWO a rappelé que ce libellé ne doit pas conduire à des conclusions particulières quant à la question de savoir si d'autres types de variétés doivent ou non faire l'objet de l'élaboration de principes directeurs d'examen distincts, étant donné que cette question doit être examinée au cas par cas.
6. Le TWO est convenu que les principes directeurs d'examen élaborés pour d'autres secteurs de culture constituent un point de départ approprié pour l'examen des variétés ornementales, suivi d'une évaluation de

la nécessité d'ajouter des caractères ou des niveaux d'expression. Le TWO est convenu que l'utilisation des principes directeurs d'examen élaborés pour d'autres secteurs de culture aux fins de l'examen des variétés ornementales pourrait conduire à des situations où certains caractères ne pourraient pas être observés. Le TWO est convenu d'examiner à chaque session la liste des principes directeurs d'examen en cours d'élaboration par d'autres TWP en cas d'intérêt pour l'examen des variétés ornementales et, le cas échéant, de fournir des experts intéressés.

7. Le TWO a examiné la proposition présentée dans le document TWO/55/6 par un expert de la Nouvelle-Zélande visant à modifier le document TGP/5, section 6, point 17 "Renseignements complémentaires", afin d'inclure des exemples de "a) données complémentaires" qui pourraient être fournies avec les descriptions variétales. Le TWO est convenu de proposer que la liste non exhaustive ci-après d'exemples de données supplémentaires soit examinée en vue de son inclusion : "a) Données supplémentaires (par exemple, résultats COYU ou COYD, données mesurées à l'appui de certains caractères, échelles pour les caractères mesurés pour des variétés données à titre d'exemple)". Le TWO est convenu de proposer d'inclure l'élément supplémentaire suivant dans la liste des "renseignements supplémentaires" figurant à la section 17 de la section 6 du document TGP/5 : "d) Exemples de variétés utilisées pour l'essai en culture".

8. Le TWO a examiné la section 6 du document TGP/5 intitulée "Compte rendu de l'examen technique de l'UPOV et description variétale de l'UPOV" et est convenu que l'absence d'informations dans la section 16 intitulée "Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés" réduirait l'utilité des rapports d'examen DHS aux fins de l'échange. Le TWO est convenu de recommander que les services qui fournissent des rapports d'examen fournissent des informations dans la section 16 de la description variétale. La section 16 doit être remplie pour indiquer qu'aucune variété voisine n'a été identifiée ou, dans le cas où il existe une (ou plusieurs) variété(s) voisine(s), celle-ci(s) doit (doivent) être mentionnée(s) dans cette section du rapport d'examen.

9. Le TWO a entendu un exposé sur les bases de données d'information de l'UPOV : Questions liées aux codes UPOV et à la mise à jour de la nomenclature botanique" par un expert de l'Union européenne. Un exemplaire de cet exposé figure dans le document TWO/55/9. Le TWO a examiné la proposition visant à mettre en place un système d'alerte lorsqu'un nom botanique utilisé dans GENIE est mis à jour dans la base de données du Germplasm Resources Information Network (GRIN), telle qu'elle figure dans le document TWO/55/9. Le TWO est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à étudier les incidences en termes de ressources de l'élaboration d'une procédure de mise à jour des principaux noms botaniques des espèces dans la base de données GENIE en fonction de l'évolution de la base de données GRIN. Le TWO a reçu un compte rendu verbal du Bureau de l'Union selon lequel 55 genres figurant dans GENIE ont été identifiés avec des codes UPOV redondants à la suite de changements taxonomiques. Le TWO est convenu d'inviter le Bureau de l'Union à vérifier périodiquement dans la base de données GENIE l'existence de codes UPOV redondants pour les genres synonymes.

10. Le TWO a examiné 10 projets de principes directeurs d'examen et est convenu que les projets de principes directeurs d'examen pour l'amaryllis (révision), la lavande (révision), l'*oxypetalum coeruleum* (D. Don) Decne, la weigela (révision) et l'oncidium (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.

11. Le TWO est convenu d'examiner les projets de principes directeurs d'examen pour le ginkgo, le *leucanthème*, le lotus, le magnolia, le poinsettia (révision), l'azalée en pot et le rhododendron (révision visant à regrouper les groupes thématiques), le zantedeschia, l'aloès (révision partielle) et l'œillet (révision partielle) à sa cinquante-sixième session.

12. Le TWO a noté qu'aucune invitation concernant le lieu de sa cinquante-sixième session n'a été reçue. Le TWO a noté qu'une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil, à sa cinquante-septième session, qui se tiendra le 27 octobre 2023.

13. Le TWO est convenu que sa cinquante-sixième session se tiendrait par voie électronique, du 29 avril au 3 mai 2024, si aucune autre offre n'est reçue d'un membre de l'Union.

14. Le TWO est convenu que les documents de sa cinquante-sixième session devraient être remis au Bureau de l'Union au plus tard le 18 mars 2024. Le TWO a noté que des points seraient supprimés de l'ordre du jour si les documents prévus n'étaient pas parvenus au Bureau de l'Union à la date convenue.

15. Le TWO est convenu d'examiner les points suivants lors de sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions à débattre
 - 3.1. Procédures d'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.2. Collections de variétés (présentations invitées)
 - 3.3. Analyse d'images et nouvelles technologies dans l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.4. Techniques moléculaires dans l'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.5. Rapports sur les politiques existantes en matière de confidentialité des informations moléculaires (présentations souhaitées)
 - 3.6. Variétés ornementales de cultures agricoles, fruitières ou légumières (présentations invitées)
 - 3.7. Informations nécessaires pour améliorer l'utilisation des rapports d'examen DHS existants (exposés sollicités)
 - 3.8. Situations dans lesquelles les illustrations pourraient compléter ou remplacer les variétés à titre d'exemple (document à préparer par l'Allemagne en collaboration avec le Canada, les Pays-Bas et le Royaume-Uni)
 - 3.9. Bases de données d'information (présentations invitées)
 - 3.10. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sur invitation)
 - 3.11. Discussion sur le projet de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
 - 3.12. Recommandations sur le projet de principes directeurs d'examen
4. Questions pour information
 - 4.1. Comptes rendus des membres et des observateurs (rapports écrits à préparer par les membres et les observateurs)
 - 4.2. Compte rendu sur l'évolution de la situation au sein de l'UPOV (évolution générale, y compris les dénominations variétales, les bases de données d'information, l'échange et l'utilisation de logiciels et de matériel)
5. Date : et lieu de la prochaine session
6. Programme futur
7. Adoption du Compte rendu de la session (si le temps le permet)
8. Clôture de la session

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

CINQUANTE-SEPTIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES POTAGERES (TWV)

Compte rendu de Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas), présidente du TWV

1. Le TWV a tenu sa cinquante-septième session à Antalya (Türkiye), du 1er au 5 mai 2023, sous la présidence de Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas). Le compte rendu de la session figure dans le document TWV/57/26 "Compte rendu".
2. La session a été suivie par 99 participants représentant 26 membres de l'Union, un État observateur et quatre organisations observatrices.
3. Le TWV a été accueilli par M. Mehmet Hasdemir, directeur général de la production végétale au ministère de l'agriculture et des forêts, et M. Muhtesem Torun, secrétaire général de l'Union turque des semences (TÜRKTÖB) lui a souhaité la bienvenue.

Caractéristiques de résistance aux maladies*Ajout du niveau d'expression et de l'emplacement des caractères de résistance aux maladies sans risque de catastrophe dans la section 5 du questionnaire technique*

4. Le TWV est convenu de modifier le document TGP/7 GN 13 "Caractères ayant des fonctions spécifiques" afin de préciser que les caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque dans le tableau des caractères peuvent être présentés dans la section 5 des questionnaires techniques avec l'adjonction de la mention "non testé", comme indiqué au paragraphe 21 du document TWP/7/2, lorsque le caractère n'est pas utilisé en tant que caractère de groupement.

Exemple de caractère de résistance aux maladies : mot "hautement" dans un seul niveau d'expression

5. Le TWV a examiné s'il convenait de réviser les niveaux d'expression dans l'exemple de caractère, en l'occurrence pour le melon, dans la section 2.3.2 du document TGP/12/2. Cette révision vise à remédier à l'utilisation du mot "hautement" dans un seul niveau d'expression. Le TWV est convenu que l'exemple de caractère figurant dans le document TGP/12/2 devrait être modifié comme dans la proposition de révision du TG melon (TWV/57/22), comme suit :

70. VG	Résistance à <i>Podosphaera xanthii</i> (Px) (ex <i>Sphaerotheca fuliginea</i>) (Oïdium)		
70.1	Course 1 (Px : 1)		
(+)			
QN	absente ou faible	Védrantais	1
	moyen	Escrito	2
	élevé	Arum	3

*Évaluation de la détermination de la distinction des caractéristiques de résistance aux maladies*Caractéristiques de résistance aux maladies avec une échelle condensée (notes 1-3)

6. Le TWV a examiné les critères applicables aux caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, tels qu'ils figurent au paragraphe 11 du document TWV/57/10. Il est convenu que les échelles de notes standard pour les caractères quantitatifs (QN) doivent être utilisées, le cas échéant, pour les caractères de résistance aux maladies, comme l'échelle condensée (notes 1 à 3) dans l'exemple suivant : "Résistance à la maladie 'x'" avec les niveaux d'expression "absente ou faible", note 1 ; "moyenne", note 2 ; et "élevée", note 3.

7. Le TWV a examiné la détermination de la distinction sur la base d'une différence d'une note pour les caractères de résistance aux maladies en utilisant une échelle quantitative condensée de trois notes (notes 1 à 3). Le TWV a rappelé que, dans le cadre d'une comparaison côte à côte, "une différence entre deux variétés est acceptable dès lors qu'elle peut être évaluée visuellement et mesurée, même si cette mesure peut être peu pratique ou exiger un effort déraisonnable", comme indiqué dans la section 5.5.2.2.2 du document TG/1/3 "Introduction générale".

8. Le TWV a rappelé que, pour les comparaisons visuelles côte à côte, "lorsque la comparaison est effectuée au niveau des valeurs mesurées (MG, moyenne des MS), une différence inférieure à deux notes peut représenter une différence nette", comme indiqué dans le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 5.2.3.2.3.3.

9. Le TWV a noté que des méthodes statistiques ont été utilisées pour l'évaluation de la distinction pour les caractères de résistance aux maladies et a rappelé que "[...] deux variétés qui s'avèrent être significativement différentes pour un ou plusieurs caractères quantitatifs peuvent être considérées comme distinctes" (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 5.2.4.5.3).

Caractéristiques quantitatives de la résistance aux maladies avec seulement deux niveaux d'expression

10. Le TWV est convenu que pour certains caractères quantitatifs (QN) de résistance aux maladies, il n'est pas possible de décrire différents niveaux de résistance en fonction des niveaux d'expression QN en raison de l'influence des conditions d'essai et du manque d'informations sur le fond génétique.

Le TWV est convenu d'inviter les experts de la France et des Pays-Bas, avec l'appui de l'Union européenne, du Japon et des organisations d'obteneurs, à rédiger une proposition relative à un type particulier de caractère quantitatif de résistance aux maladies ne comportant que deux niveaux d'expression. Le TWV est convenu que la proposition, accompagnée d'une explication sur les critères d'utilisation de ce type de caractère, devrait être présentée à la cinquante-huitième session du TWV.

Équivalence des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes

11. Le TWV a entendu un exposé sur les "Caractéristiques de résistance aux maladies" présenté par un expert d'Euroseeds, au nom de CropLife International, d'Euroseeds et de la Fédération internationale des semences (ISF). Un exemplaire de cet exposé figure dans le document TWV/57/10 Add.

12. Le TWV a noté que la terminologie utilisée dans l'échelle condensée des notes (notes 1 ; 2 ; 3) pour les caractères quantitatifs de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV diffère de la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes.

13. Le TWV est convenu que le tableau suivant fournissait l'équivalence des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes :

Équivalence des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV avec la terminologie utilisée dans le secteur des semences de légumes		
	État de l'expression dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV	Terminologie utilisée dans le secteur des semences potagères
Notes de l'UPOV	La résistance à (nom de la résistance à la maladie) est :	La réaction d'une variété végétale à un ravageur spécifique est :
1	absente ou faible	Sensibilité (S)
2	moyen	Résistance intermédiaire (RI)
3	élevé	Haute résistance (HR)

Source : <https://worldseed.org/>

14. Le TWV est convenu de proposer que le tableau d'équivalence soit ajouté au document TGP/12 "Conseils sur certains caractères physiologiques" dans le cadre des explications relatives au protocole de résistance standard figurant dans ce document. Le TWV est convenu que le même tableau devrait figurer dans les explications relatives aux caractères quantitatifs de résistance aux maladies lorsque l'échelle condensée des notes est utilisée.

Révision des lignes directrices pour les essais contenant les caractères de résistance aux maladies

15. Sur les quatre projets complets de principes directeurs d'examen à soumettre au Comité technique en 2023, deux contiennent des caractéristiques de résistance aux maladies. Sur les 17 projets de révision partielle des principes directeurs d'examen à soumettre au Comité technique en 2023, quatre contiennent des caractères de résistance aux maladies. Aucune des caractéristiques de résistance aux maladies figurant dans les projets n'est assortie d'un astérisque, car elles ont été supprimées ou n'ont pas été ajoutées au cours du processus de rédaction.

16. Le TWV est convenu d'examiner à sa cinquante-huitième session quatre projets complets de principes directeurs d'examen, dont aucun ne contient de caractères de résistance aux maladies, et onze révisions partielles de principes directeurs d'examen, dont cinq espèces de *Brassica oleracea* pour ajouter la nouvelle résistance à la hernie des crucifères, et trois autres plantes cultivées contenant des caractères de résistance aux maladies.

17. Le TWV a examiné 23 projets de principes directeurs d'examen et est convenu que les projets de principes directeurs d'examen pour le chou chinois (révision), le chou frisé (révision), le poivron (révision), la tomate (révision), le brocoli (révision partielle), le chou de Bruxelles (révision partielle), le chou (révision partielle), la carotte (révision partielle), le chou-fleur (révision partielle), la salade de maïs (révision partielle), le concombre, le cornichon (révision partielle), la chicorée industrielle (révision partielle), le chou-rave (révision partielle), la laitue (révision partielle), le maïs (révision partielle), le melon (révision partielle), le chou-fleur (révision partielle), Chicorée industrielle (révision partielle), Chou-rave (révision partielle), Laitue (révision partielle), Maïs (révision partielle), Melon (révision partielle), Radis/Radis noir (révision partielle), Épinard (révision partielle), Suédois/Rutabaga (révision partielle), Moelle de légumes, Courge (révision partielle) et Pastèque (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.

18. Le TWV est convenu d'examiner à sa cinquante-huitième session le projet de principes directeurs d'examen pour le chou chinois (révision), le plant d'œuf (révision), l'ail (révision), le gingembre (révision), le persil (révision), l'asperge (révision partielle), le brocoli (révision partielle), le chou de Bruxelles (révision partielle), le chou (révision partielle), le concombre, le cornichon (révision partielle), la laitue (révision partielle), Chou de Bruxelles (révision partielle), Chou (révision partielle), Chou-fleur (révision partielle), Concombre, Cornichon (révision partielle), Chou-rave (révision partielle), Laitue (révision partielle), Maïs (révision partielle), Pois (révision partielle), Tomate (révision partielle).

19. Le TWV est convenu de tenir sa cinquante-huitième session par voie virtuelle du 22 au 26 avril 2024.

20. Le TWV a convenu qu'afin de laisser suffisamment de temps avant la réunion pour afficher les documents et fournir des commentaires, tous les documents et présentations invités ou à préparer devraient être envoyés au Bureau du Syndicat d'ici le 8 mars 2024.

21. Le TWV a proposé d'examiner les points suivants lors de sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions à débattre
 - 3.1. Procédures d'examen DHS (présentations invitées)
 - 3.2. Propositions pour les ring-tests (présentations invitées)
 - 3.3. Caractéristiques d'une observation unique dans les tests pluriannuels (présentations invitées)
 - 3.4. Acceptation des rapports finaux basés sur des descriptions de variétés avec les mêmes notes (présentations invitées)
 - 3.5. Compte rendu de l'absence de variétés similaires mentionnées au chapitre 16 des descriptions variétales (présentations souhaitées)
 - 3.6. Évaluation de la détermination de la distinction des caractéristiques de résistance aux maladies (document à préparer par la France et les Pays-Bas)
 - 3.7. Analyse d'images de cultures maraîchères (présentations invitées)
 - 3.8. Techniques moléculaires dans l'examen des variétés (présentations invitées)
 - 3.9. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports oraux sur invitation)
 - 3.10. Discussions sur le projet de principes directeurs d'examen (sous-groupes)

3.11. Recommandations sur le projet de principes directeurs d'examen

4. Questions pour information
 - 4.1. Rapports des membres et des observateurs (rapports sur invitation)
 - 4.2. Comptes rendus sur l'évolution de la situation au sein de l'UPOV (évolution générale, y compris les dénominations variétales, les bases de données d'information, l'échange et l'utilisation de logiciels et de matériel)
5. Date : et lieu de la prochaine session
6. Programme futur
7. Adoption du Compte rendu de la session (si le temps le permet)
8. Clôture de la session

[Fin de l'annexe IV et du document]